



Informations relatives au renouvellement du passeport (Adultes)

Documents à apporter lors de l'entrevue:

- **Formulaire de demande dument complété** (seul l'original est requis)
- Une **photo d'identité récente aux normes biométriques allemandes** par demande
Le format allemand n'est pas identique au suisse. Pour de plus amples informations nous vous prions de consulter les directives concernant les photos d'identité sur notre site internet
www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch/passports.php?lang=fr#passbilder

Documents à fournir (l'original – qui sera retourné – et une copie par application). Prière de ne pas agraffer les copies.

- **Passeport précédent / passeport provisoire / carte d'identité**
La page des données biographiques du passeport ou l'avant et l'arrière de votre carte d'identité doivent être photocopiés. Pour demander le remplacement de votre document d'identité perdu ou volé, vous devez produire un avis de perte établi par un poste de police.
- **Attestation de votre désinscription de votre dernier domicile en Allemagne**
("Abmeldebescheinigung"), nécessaire uniquement si votre pièce d'identité actuelle mentionne une adresse en Allemagne
- **Livret pour étrangers mentionnant le lieu de résidence actuel**
Une attestation de résidence de la commune de domicile est nécessaire pour les requérants au bénéfice d'une Carte de Légitimation / Séjour ainsi que pour les demandeurs binationaux allemand et suisse quand le lieu de résidence n'est pas mentionné sur le document d'identité
- **Acte de naissance / Acte d'origine**
ou acte de mariage allemand / certificat de partenariat enregistré allemand / Livret de Famille allemand
- Si vous êtes marié / ou avez un partenariat enregistré :
Acte de mariage / Certificat de partenariat enregistré avec mention du choix du nom, respectivement, **extrait du Livret de Famille** avec mention du choix du nom.
Au cas où le mariage a été contracté à l'étranger, vous devez produire un certificat de choix du nom conforme à la loi allemande. Plus d'informations : www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435470.

en outre (le cas échéant):

- Acte d'acquisition de la nationalité allemande par naturalisation ("Einbürgerungsurkunde").
- Acte d'acquisition d'une nationalité étrangère (par ex., pour la nationalité suisse, l'acte d'origine émis par le canton, pas par la commune, ni par le Service des Migrations).
- Diplôme(s) de doctorat (en allemand ou en anglais, avec nom complet et date de naissance), si le requérant souhaite que le titre académique soit mentionné dans son nouveau document d'identité et qu'il ne figurait pas encore dans l'ancien.

Des documents et certificats supplémentaires peuvent être requis

Lorsque vous demandez un passeport pour la première fois, veuillez prendre connaissance des informations concernant la législation relative au nom patronymique à l'adresse www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435470.



Informations relatives au renouvellement du passeport (Adultes)

Informations générales

- **Il n'est pas possible de prolonger** la validité d'un passeport ou d'une carte d'identité. Vous devez impérativement vous présenter **en personne** pour une demande de passeport, Les demandes envoyées par voie postale seront malheureusement retournées à l'expéditeur sans avoir été traitées.
- La saisie électronique des **empreintes digitales** est exigée par la loi depuis le 1^{er} novembre 2007 pour une demande d'un passeport.
- **Si vous n'êtes plus inscrit en Allemagne** et que vous résidez en Suisse ou dans la Principauté Liechtenstein, l'ambassade à Berne est l'autorité compétente pour établir ou renouveler votre passeport et votre carte d'identité. Dans la mesure où vous résidez dans leurs juridictions respectives, vous pouvez également effectuer votre demande de passeport chez les **Consuls Honoraires à Zurich, Bâle, Genève ou Lugano**. Veuillez noter que les cartes d'identité sont uniquement émises à Berne.
- Une demande de passeport peut uniquement être effectuée sur rendez-vous. Merci de bien vouloir nous contacter, soit au travers de notre site www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch, soit par téléphone au **022 734 6606**.
- Vous avez changé votre nom après mariage ou divorce ? Votre enfant a-t-il le droit de porter votre nom de famille selon la loi allemande ? Veuillez vous renseigner à l'avance par téléphone si, dans votre cas, une attestation de changement de nom et/ou la copie du jugement de divorce est nécessaire. Lisez bien la notice d'information sur la législation relative au nom patronymique sous www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435470, respectivement à la reconnaissance du divorce sous www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435466.

Emoluments & informations importantes

Les émoluments sont doivent être réglés lors de la dépose de la requête. Les honoraires du Consul Honoraire à Genève peuvent être réglés **en espèces en francs suisses** (pas en Euros) ou **par Maestro EC Direct**. **Il n'est pas possible de payer par carte de crédit ou avec une PostFinance Card**. Comme il n'est parfois pas possible d'effectuer les transactions en raison de problèmes techniques, il est conseillé d'emporter suffisamment de francs suisses en espèces.

Si vous êtes domicilié **en dehors de la circonscription**, par exemple en France voisine, ou si votre domicile est encore enregistré en Allemagne, les frais augmenteront selon le document demandé.

Passeport biométrique (avec empreintes digitales), délai de traitement env. 8 semaines

Pour les moins de 24 ans, 6 ans de validité	env. CHF 70.– (varie selon le cours de l'Euro)
A partir de 24 ans, 10 ans de validité	env. CHF 95.– (varie selon le cours de l'Euro)
Supplément pour 48 pages	env. CHF 26.– (varie selon le cours de l'Euro)
Supplément traitement express (env. 4 semaines)	env. CHF 40.– (varie selon le cours de l'Euro)
Frais supplémentaires du Consul Honoraire	actuellement CHF 50.–
Frais forfaitaires	CHF 8.–

Veuillez lire attentivement les informations relatives aux conditions d'entrée dans un pays étranger pour les titulaires de passeports allemands sur le site web du ministère fédéral des affaires étrangères à l'adresse www.auswaertiges-amt.de/de/ReiseUndSicherheit/reise-und-sicherheitshinweise.

Büro des Honorarkonsuls der Bundesrepublik Deutschland
Rue de Moillebeau 49
1209 Genève
Téléphone: 022 734 66 06
Email: genf@hk-diplo.de
Internet: www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch

Heures d'ouverture:
Ma 09:00 - 13:00
Me 09:00 - 14:00